

Benoit Hamon
Ancien ministre
Directeur général de SINGA

Issy les Moulineaux le 21 février 2024,

Chères amies, chers amis,

Le 31 juillet 2014, la loi ESS, en son article 5, reconnaissait le rôle de la Chambre française de l'ESS, renommée en 2020, ESS France. La loi assignait dès lors à ESS France, la représentation nationale de l'économie sociale et solidaire puis, après la fusion avec le CNCRESS, l'animation et la coordination du réseau territorial des CRESS.

Dix ans plus tard, le contexte politique et économique qui était celui de la loi a changé. Il est plus âpre, incertain et menaçant. Hier éparpillée, la gouvernance de l'ESS s'est transformée et renforcée. Pour autant, la reconnaissance de l'ESS reste ballotée au gré des alternances, des humeurs et des remaniements. Mais, demeure une économie sociale et solidaire innovante et résiliente, un ancrage territorial jamais démenti, des millions de femmes et d'hommes bénévoles, salariés et entrepreneurs qui veulent faire de l'humain le pivot de la société et de l'économie et, enfin, une loi devenue une référence en France et à l'étranger. Cette loi est le produit d'un travail commun inédit entre les représentants de l'ESS, les organisations de la société civile, l'administration et le politique au service de la reconnaissance et du changement d'échelle d'un mode d'entreprendre et de développement économique original. Cette alliance entre le public et le privé, entre le politique et le mouvement social, explique la pérennité du compromis vertueux auquel nous étions parvenus ensemble, il y a dix ans.

*

Voici ma première conviction. On ne peut proposer à une économie qui revendique de « mutualiser, coopérer, s'associer, donner et s'engager », qu'une méthode et une gouvernance collégiales avec la boussole du discernement collectif.

De l'avis de tous, il faut mettre au crédit personnel de Jérôme SADDIER, Président d'ESS France, d'avoir su créer et animer un espace où des familles de l'ESS réunies par la non-lucrativité ou la lucrativité limitée et la gouvernance démocratique, mais séparées par des statuts et des histoires singulières, ont appris à « faire famille ensemble ». C'est un héritage fragile et précieux que je veux servir avec fidélité.

Depuis mes premiers engagements militants derrière Michel ROCARD, j'ai mûri ma préférence personnelle pour les vertus de la délibération collective. J'y crois désormais par expérience. J'y crois, pour avoir collecté les preuves que l'intelligence collective est le véhicule de ces utopies réalistes qui changent la vie des Français et dont les entreprises de l'ESS sont souvent les inspiratrices et les partenaires. J'y crois enfin par nécessité. À trop négliger la délibération collective, à trop délaissier la démocratie, jugée trop lente et pas assez efficace, on laisse la Cité être conquise par des récits et des pratiques autoritaires qui divisent les Français et abiment la cohésion sociale et la République.

ESS France l'a bien compris qui, au moment de décider ce qu'elle voulait « *dire au monde* », a choisi de construire son plaidoyer autour de la « République de l'ESS » et de la participation des citoyens à ce projet. Il ne sert à rien de contempler et commenter le désenchantement démocratique qui nous entoure, si nous ne soignons pas nous-même les parcelles de démocratie qui nous ont été confiées. La délibération collective est comme la rose du Petit Prince. Il n'y a pas de temps perdu pour elle. C'est parce que la démocratie est vitale qu'elle mérite qu'on y abandonne l'énergie nécessaire. Je veux être le continuateur de cette méthode collective d'animation d'ESS France. Dans cette tâche, je réserverai une attention particulière à diversifier la représentation extérieure d'ESS France, notamment auprès des médias. D'innombrables voix et visages honorent chaque jour l'ESS, ils méritent d'être entendus et connus.

Avant de vous partager ma vision de l'avenir de l'ESS, je n'esquiverai pas la question politique au sens où cette question se posera parmi vous : est-ce un atout ou un handicap de choisir un président d'ESS France qui a été auparavant parlementaire, ministre et candidat à l'élection présidentielle ? J'ai déjà dû répondre à cette question légitime quand j'ai fait le choix de rejoindre un réseau associatif européen dédié à l'inclusion des personnes réfugiées : SINGA. Depuis bientôt trois ans, je dirige une union associative internationale riche de plus de 130 collaborateurs et forte d'une communauté de plus de 80 000 membres. Nous avons développé ce réseau, diversifié ses revenus et ses financeurs, passé à l'échelle son plaidoyer et objectivé son impact. Jamais SINGA n'a été aussi engagée auprès des institutions européennes ou des Etats européens dans la défense des droits et de l'inclusion des personnes réfugiées et nouvelles arrivantes et, pourtant, jamais elle n'a été autant soutenue par les citoyens et les entreprises. Jamais son impact n'a été aussi fort. Jamais ses ressources n'ont été aussi importantes. Cette expérience entrepreneuriale a été aussi pour moi l'occasion de mettre à l'épreuve quelques-unes de mes convictions, en passant de la théorie à la pratique, notamment sur les questions de relations de travail grâce à un accord sur la semaine de 4 jours ou la création d'un congé menstruel.

Je crois donc que dans une période marquée par les transitions et les incertitudes dans tous les domaines - le travail, le climat, la révolution digitale - intégrer une expérience politique solide à la gouvernance d'ESS France, sera un atout non négligeable.

Et celle-ci trouvera à être utile immédiatement.

Le gouvernement vient d'annoncer 10 milliards d'annulations de crédits dont une première analyse montre que l'ESS sera significativement impactée par ces choix. 230 millions d'euros de crédits d'engagement supprimés pour le secteur handicap et dépendance, 180 millions sur le secteur asile et inclusion des étrangers, 130 millions sur la jeunesse et la vie associative, 227 millions sur l'accès et le retour à l'emploi, 50 millions sur la politique de la ville ou 300 millions sur l'aide à l'accès au logement, plus de 500 millions d'euros dans la coopération internationale. À l'évidence, les conséquences de ces coupes budgétaires vont fragiliser des pans entiers de l'ESS dédiés aux services à la personne, aux soins des personnes vulnérables, à la santé, à l'inclusion et au lien social. Nous aurons besoin d'un dialogue exigeant, rigoureux et documenté pour corriger les effets de ce décret et révéler leurs conséquences économiques et sociales négatives pour la protection et la qualité de vie des Français, dès la prochaine loi de finances.

Nous n'attendrons pas, non plus, pour demander à l'Etat de revoir la copie de « France 2030 ». Comment l'ESS peut-elle être aussi marginalisée - quelques millions d'euros sur 54

milliards d'investissements - au moment où les solidarités se délitent, et alors que l'ESS est indispensable pour porter les modèles de demain en matière d'alimentation, de santé ou de formation ? C'est un contresens économique qui doit être impérativement corrigé.

Je veux que le Gouvernement hisse sa considération pour l'ESS au rang qui est réellement le sien dans l'économie. C'est d'abord aux pouvoirs publics de muscler leur jeu. ESS France doit être l'interlocutrice vigilante qui s'assure que les autorités politiques et administratives consacrent suffisamment de temps et de personnes au développement de l'ESS. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un dialogue réglementaire, législatif ou budgétaire ponctuel avec des interlocuteurs aux marges de manœuvre réduites. Je mettrai mon statut et ma voix au service de ce réalignement des pouvoirs publics sur les besoins et l'ambition de notre famille de l'ESS.

Ce panorama des rapports de forces à construire avec le Gouvernement sur le financement de l'ESS serait incomplet si je ne n'évoquais pas l'importance d'obtenir de lui et du Parlement, la création d'un crédit d'impôt sur l'innovation sociale et bien sûr, une loi de programmation qui déterminera les objectifs de l'action de l'État et les moyens qu'il consacrera dans la durée pour soutenir le développement de l'ESS dans chacun de ses domaines de compétence.

*

L'ESS est suffisamment légitime pour proposer un triple débordement. **C'est ma seconde conviction.**

Le premier débordement qu'autorise la force de l'ESS, c'est de réclamer que sa contribution à la richesse nationale cesse d'être estimée à l'aune de sa seule contribution au PIB et à l'emploi. La création d'un compte satellite de l'ESS à l'INSEE n'a que trop tardé. Nous avons besoin de ces informations pour piloter la stratégie de développement de l'ESS. Au-delà, ESS France doit mettre toute son énergie pour obtenir la validation par l'Etat de nouveaux indicateurs de richesse, au crible desquels doivent être mesurés les politiques publiques et les impacts des modèles de production et de consommation contemporains. L'ESS est légitime à participer aux mobilisations citoyennes qui réclament que la santé, l'éducation, la culture, la réduction de la pauvreté, la sobriété énergétique, la diminution des gaz à effet de serre ou la restauration de la biodiversité, structurent de nouveaux indicateurs de richesse.

Le second débordement est celui de nos frontières. Quel que soit le nom qu'elle prenne dans le monde - économie sociale, économie populaire, économie solidaire, économie du « *buen vivir* » -, ce que nous nommons ici « ESS », a d'innombrables correspondances internationales. Le mouvement coopératif international, la philanthropie anglo-saxonne, le monde associatif, la mutualité, l'entrepreneuriat social, existent sur les cinq continents. Poursuivre le travail opiniâtre commencé il y a plusieurs années par Thierry JEANTET et prolongé par ESS France et le gouvernement en faveur de la reconnaissance de l'ESS au niveau européen et international, est essentiel. Les victoires récentes obtenues auprès de l'ONU méritent d'être saluées. L'ESS est indiscutablement une économie de la paix et il était temps que les Nations Unies le reconnaissent.

L'Europe est aussi le terrain naturel des coopérations que nous devons développer. Nous assistons à une petite révolution copernicienne à Bruxelles. L'Union européenne a offert à l'ESS la reconnaissance qui lui manquait avec l'adoption du plan d'action européen pour l'économie sociale. Mieux, l'ESS est reconnue comme un des quatorze écosystèmes

industriels qui concourent à l'autonomie de l'économie européenne. Enfin, je note que la discussion au Parlement européen d'une directive sur les associations transfrontalières européennes consacre enfin l'existence des structures non lucratives, enfin acceptées comme des structures économiques à part entière. L'ensemble de ces politiques crée une nouvelle donne au cœur de laquelle nous devons inscrire le plaidoyer d'ESS France.

Mais il faut aussi que la diplomatie économique française comprenne l'impact que peuvent avoir nos modèles qui hybrident entrepreneuriat, emploi et intérêt général dans les accords de coopération noués partout dans le monde. « Business France » doit intégrer les entreprises française et internationales de l'ESS à sa stratégie de promotion économique de la France. Il faut affirmer que le rayonnement économique de la France à l'étranger mérite d'être porté un peu moins par ses entreprises d'armement, du secteur énergétique et pétrolier, ses laboratoires pharmaceutiques ou ses géants du bâtiment et du transport, et un peu plus par les entreprises de l'ESS. Qui ne voit pas que la France aurait tout intérêt à construire sa politique d'influence aussi sur l'efficacité de ses modèles non lucratifs dans le logement, le handicap, l'alimentation, la santé, l'insertion par l'économique ou la finance solidaire. L'ESS a quelque chose à dire de la modernité de la France, au monde entier. Elle doit trouver sa place dans le récit de la France à l'étranger.

Dernier débordement, l'ESS doit étendre son périmètre actuel, en pilotant la transition des entreprises vers les modèles de l'ESS. En 2014, la loi s'était appuyée sur le choix d'une définition inclusive de l'ESS. Ce parti pris reposait sur un atout majeur de l'ESS observé lors de la crise économique de 2008 : la résilience des entreprises non lucratives. Ouvrir l'ESS aux sociétés commerciales qui veulent limiter leur lucrativité et élargir leur gouvernance est une ressource incomparable pour accroître l'influence de l'ESS.

Concrètement, il faut proposer à l'État, aux collectivités locales et aux acteurs principaux de l'économie un contrat de transition vers l'ESS pour les entreprises qui le souhaitent.

Transformation en coopératives, transition en SCESS (société commerciale de l'ESS), placement sous l'égide de fonds non lucratifs : les voies sont multiples pour développer l'ESS.

Je m'autorise un exemple concret.

Les bouleversements du paysage de l'édition et des médias en France interpellent tous les démocrates sincères. Si les phénomènes de concentration dans le secteur des médias questionnent le pluralisme de l'information, ils dessinent un enjeu démocratique crucial quand un empire médiatique met sa puissance au service d'une idéologie inégalitaire, sexiste et xénophobe. Nous sommes sur ce sujet au cœur d'une bataille culturelle dans laquelle l'ESS a mieux que son mot à dire : elle a un rôle à jouer. Il faut noter qu'invariablement, ces nouveaux pouvoirs médiatiques réactionnaires conjuguent haine des étrangers, exaltation des inégalités, climato-scepticisme et défense d'un modèle économique archaïque. L'ESS est le miroir inversé du tumulte de ces représentations qui marient la fuite en avant productiviste et le retour en arrière vers une France en noir et blanc qui n'a probablement jamais existé. L'économiste Julia Cagé est à l'origine d'une proposition de créer un nouveau statut de « société de média à but non lucratif », intermédiaire entre le statut de fondation et celui de société par actions. Ce statut permettrait d'œuvrer pour des médias *indépendants* des actionnaires extérieurs, des annonceurs et des pouvoirs publics, mais *dépendants* de leurs lecteurs, de leurs salariés et des internautes. L'ESS devient la référence de ceux qui veulent garantir les libertés fondamentales. Soutenons-les !

*

Il est l'heure de monter haut le drapeau de l'ESS à son mat. Ni par vanité, ni par fierté mal placée mais parce que les sociétés humaines qui vacillent en raison de la prédation économique des écosystèmes naturels, de la perte de sens au travail et de l'enracinement des inégalités, doivent trouver dans les modèles non lucratifs une source nouvelle d'équilibre. **C'est ma troisième conviction.**

Dans beaucoup de domaines, hélas, le non-lucratif a cédé du terrain au lucratif. Rarement pour le meilleur.

Quand est apparue dans le débat public la notion d'économie du *care*, quand la crise sanitaire du Covid a mis en lumière les travailleurs indispensables des métiers du soin, qui n'y a pas vu une reconnaissance pour les innombrables innovations et succès de l'ESS dans l'accompagnement des personnes vulnérables ? Comment ne pas y retrouver l'écho des combats pionniers des militants mutualistes pour une société de la prévoyance et de la protection ?

Certains scandales récents ont mis en lumière les atteintes indécentes à la dignité des personnes âgées dépendantes permises par les liaisons dangereuses entre la lucrativité et prise en charge des personnes vulnérables. Les logiques intrinsèques aux entreprises détenues par des capitaux en matière d'optimisation des coûts, d'évaluation de la performance, de rendement des investissements consentis, sont indifférentes à la nature de leurs activités. Elles génèrent forcément des risques élevés d'abus quand la concurrence est forte et que les marges se réduisent. Rien ne peut justifier pourtant que le rendement du capital investi se paie sur le dos de la dignité perdue des résidents d'une maison retraite.

L'ESS peut être le moteur d'une transformation du secteur des services à la personne qui donnerait un visage concret à la définition que donne l'Europe des services économiques d'intérêt général. La prise en charge de la petite enfance ou du grand âge doivent relever de structures publiques ou privées non lucratives. Le but n'est pas d'expulser le privé de l'économie du soin mais d'expulser des stratégies d'optimisation financière de la chambre d'une personne âgée en perte d'autonomie. C'est un formidable axe de plaidoyer auprès des Français et de leurs élus. C'est aussi une incroyable motivation pour rejoindre nos entreprises, attirer et retenir les jeunes talents qui cherchent à donner un sens durable à leur travail.

Il y a donc urgence à amplifier l'action en faveur d'un passage à l'échelle des modèles non lucratifs. Cela passe par l'existence d'un environnement éducatif, entrepreneurial, financier qui soit bienveillant à l'égard de la biodiversité économique, qui soit familier des modèles non lucratifs et volontaire pour soutenir la création de milliers d'entreprises de l'ESS.

Ces défis supposent que l'ESS soit elle-même en ordre de marche, capable de construire des coopérations entre les familles d'entreprises de l'ESS pour être suffisamment forte, ensuite, pour bâtir des coalitions plus larges.

Car je suis convaincu qu'ESS France peut être à l'origine de vastes coalitions pour réunir autour du climat et de la cohésion sociale par exemple, des acteurs privés et publics longtemps ignorants des bénéfices de l'ESS et qui cherchent aujourd'hui une voie pour engager une transition systémique. L'ESS n'a rien à craindre des sociétés à mission ou des initiatives du monde économique qui veulent renforcer la responsabilité écologique et

sociale des entreprises. Tous ceux qui concourent à rechercher l'utilité sociale et la régénération écologique nous intéressent. Il faut vouloir des alliances avec ces entreprises volontaires de l'économie conventionnelle en faveur du climat notamment, sans confusion sur nos rôles et ni nos raisons d'être respectives.

J'estime plus globalement que ces alliances avec le secteur privé conventionnel sont rendues cruciales, eu égard aussi au poids du mécénat privé dans le financement des projets des entreprises de l'ESS. Ces coopérations se nouent tous les jours entre ESS et entreprises de l'économie lucrative. Souvent, elles se nouent là où la puissance publique ne va pas ou ne va plus. ESS France doit donc à mes yeux veiller à offrir un environnement favorable au développement des fondations et fonds de dotation qui jouent un rôle indispensable dans le financement des projets associatifs et de l'innovation sociale.

*

Ma quatrième conviction repose sur l'importance d'une stratégie territoriale de développement de l'ESS. L'exposé des motifs de la loi de 2014 évoquait l'ambition de l'ESS de « *polliniser* » ses principes et valeurs dans toute l'économie, avec pour objectif de changer le narratif habituel de la réussite entrepreneuriale. Réussir, ce n'est pas seulement accumuler et gagner plus, c'est aussi être utile.

Quel joli mot « *polliniser* », tellement plus conforme aux entreprises de l'ESS que les injonctions à « *scaler* » leur modèle et détruire la concurrence. Les territoires ruraux ou urbains, sont le meilleur poste d'observation des succès de l'ESS pour réagir aux crises et penser le long terme simultanément. L'ESS est un réservoir incroyable d'innovation sociale pour répondre aux besoins des Français qui ne sont satisfaits ni par le marché, ni par le service public. Dans ces interstices entre le secteur privé lucratif et le secteur public, se nichent de nouveaux modèles entrepreneuriaux (CAE, SCIC, SCESS) qui côtoient des acteurs historiques du monde associatif, de la coopération ou de la mutualité.

Les CRESS sont le carrefour où se rejoignent toutes ces entreprises qui créent et maintiennent des emplois non délocalisables, assurent des services aux personnes indispensables, et maintiennent des commerces et des liens sociaux qui forgent la vie et la culture des territoires en France. Or, il faut encore constater l'asymétrie des moyens consacrés par les pouvoirs publics aux CRESS en regard de ceux accordés aux chambres consulaires traditionnelles. Selon un rapport parlementaire récent, il y a cinquante fois moins de moyens pour les CRESS que pour les CCI. Ce sous-financement via la convention pluriannuelle d'objectifs stérilise le potentiel des chambres, et empêche le déploiement sur le terrain d'une véritable politique publique nationale de soutien à l'ESS. C'est une situation qui ne peut pas durer. Les CRESS et ESS France ne crient pas haro sur les CCI. Elles réclament un rattrapage de leurs moyens pour mieux appuyer les porteurs de projets, organiser les transitions territoriales par les citoyens et faire de l'ESS un entrepreneuriat à portée de main de toutes et tous, à commencer par les jeunes. Je juge cette question prioritaire lors du prochain mandat d'ESS France.

Je crois également que les territoires doivent être le cadre d'une véritable politique de structuration des filières de l'ESS. Nous en avons besoin pour dupliquer les innovations sociales, mobiliser efficacement les financements, former des salariés, mutualiser la recherche et le développement. Nous en avons besoin aussi pour atteindre nos objectifs de conquêtes. Cette politique de filière ajustée à la bonne échelle des territoires est le moyen de nous extraire d'un grand écart entre d'une part la « micro ESS » sur le terrain dont on peine à

savoir comment généraliser l'impact, et d'autre part les grandes envolées « macro » sur les valeurs de l'ESS, qui apparaissent parfois déconnectées du réel.

J'attache aussi une importance particulière au développement des initiatives pionnières comme les « territoires zéro chômeur de longue durée », les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), le réseau des monnaies locales complémentaires, ou l'essor des circuits du commerce équitable Nord/Nord qui proposent autant de modalités d'insertion ou d'échanges auxquels sont attachées nos compatriotes.

Je terminerai en rappelant combien la commande publique de l'Etat et des collectivités territoriales est un puissant levier d'activité pour les entreprises de l'ESS et qu'il faudra reprendre inlassablement l'ouvrage sur le métier et, pour commencer, demander aux autorités administratives de respecter leurs obligations et de faciliter davantage l'accès de nos entreprises aux marchés publics.

J'ai tenu à coucher sur papier les convictions qui me conduisent à vous faire part de ma candidature pour devenir président d'ESS France. Elles coïncident -je le crois- avec les travaux d'ESS France sur les grandes questions que j'évoque plus haut.

Je ressens de la fierté à solliciter aujourd'hui, votre confiance et à représenter demain toute l'ESS avec ses réseaux nationaux d'acteurs, les CRESS et toutes les dynamiques citoyennes qui concourent à faire de l'ESS la référence et le modèle auxquels nous sommes si attachés.

Je me réjouis de débattre avec vous de ce projet dans les semaines qui viennent.

J'adresse à chacune et chacun d'entre vous, mes amitiés sociales et solidaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoit Hamon', with a large, stylized initial 'B' on the left and a vertical line with a horizontal crossbar on the right.

Benoit Hamon
Ancien ministre
Directeur général de SINGA Global